

## **Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires**

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : CEVAC DUOPARVO EMULSION ET SUSPENSION POUR EMULSION INJECTABLE POUR CANARDS DE BARBARIE,

Suspension et émulsion pour émulsion injectable

Titulaire : FILAVIE

Composition : parvovirus du canard de barbarie-inactivé, virus de la maladie de derszy-vivant

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/3736659 5/2022

Date de décision : 21/10/2022